

## ENGAGEMENT DE CONFORMITÉ D'UN CENTRE DE SANTÉ

### I. – Identification de l'organisme gestionnaire :

1° Communauté de Communes des Vallées de la Brayé et de l'Anille

2° 10 Rue Saint Pierre - 72120 SAINT CALAIS

3° SIRET : 200 072 692 000 11

4° Représentant légal : M. Michel LEROY - 02 43 35 11 03 - ccvba@cc-vba.com

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200072692-20230126-20230105-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/01/2023

### II. – Identification du centre de santé et de son antenne :

1° Antenne du CIS de Saint CALAIS – 27 Rue Jean Jaurès– 72310 BESSE SUR BRAYE

☎ En cours d'obtention

2° SIRET : 200 072 692 00 151

3° Finess du centre de santé : 72 002 069 2

### III. – Textes de référence et engagement

Je déclare que l'antenne mentionnée au II ci-dessus est conforme aux dispositions législatives et réglementaires relatives aux centres de santé et notamment, aux dispositions des articles L. 6323-1 à L. 6323-1-11, D. 6323-1 à D. 6323-8 du code de la santé publique ainsi qu'aux dispositions de l'arrêté du 27 février 2018 relatif aux centres de santé.

Je m'engage à porter à la connaissance du directeur de l'agence régionale de santé toutes les modifications mentionnées à l'article D. 6323-10 du code de la santé publique et à fournir chaque année, avant le 1er mars, les informations mentionnées à l'article L. 6323-1-13 du code précité.

Je prends acte qu'en application des articles L. 1421-1 et L. 1435-7 du code de la santé publique, le directeur général de l'agence régionale de santé peut, à tout moment après ouverture de l'antenne, faire procéder à une visite de conformité ou à une mission d'inspection.

Pour l'antenne créée à compter de l'entrée en vigueur de l'arrêté du 27 février 2018 relatif aux centres de santé : Je joins au présent engagement le projet de santé de l'antenne, établi en conformité avec la réglementation.

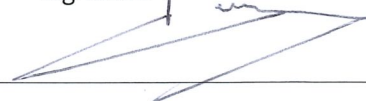
Nom et prénom : LEROY Michel  
Fonction : Président de la CCVBA  
représentant légal  
de l'organisme gestionnaire

**COMMUNAUTÉ de COMMUNES des  
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE**  
10, Rue Saint Pierre  
72120 SAINT-CALAIS

Date :

20/12/2022

Signature :



*Les informations recueillies dans le cadre de cet engagement de conformité et du projet de santé auquel est annexé le règlement de fonctionnement font l'objet d'un traitement destiné à permettre aux agences régionales de santé l'instruction et le suivi des dossiers relatifs aux centres de santé. Elles sont destinées aux services de l'agence régionale de santé. Vous pouvez exercer votre droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en vous adressant à l'agence régionale de santé de (l'agence indique ici son nom et son adresse de l'agence).*